

Je ne doute pas qu'il existe d'autres moyens d'obtenir ce résultat. Certaines rumeurs ont fait croire que les impôts seraient réduits. Si le gouvernement réduit les impôts, s'il croit que l'économie de la nation est assez solide pour supporter une réduction d'impôts mais pas assez pour augmenter la pension de vieillesse, alors il aura assumé de lourdes responsabilités à l'égard de la population du Canada. Le refus du gouvernement d'accorder la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans signifiera autre chose aussi. Cela prouvera que le gouvernement ne croit nullement pouvoir atteindre les taux d'expansion économique jugés nécessaires dans le rapport du Conseil économique du Canada. Le rapport fait état de bon nombre de choses. Il indique que notre production nationale devra marquer une augmentation de 45 p. 100 d'ici 1970, que l'on devra créer autant d'emplois au cours des sept prochaines années que durant les quatorze dernières; que le chômage devra diminuer de façon à s'établir de nouveau à 3 p. 100. Il faudra que le rythme d'expansion de notre produit national brut s'établisse chaque année à 5.5 p. 100 d'ici 1970. Le nombre d'emplois devra augmenter en moyenne de 3.1 p. 100 par année et la productivité devra également s'accroître.

Si le gouvernement atteint ces objectifs, et il le doit à mon avis, on ne saurait trouver d'excuse pour dire que nous ne pouvons pas nous permettre de payer une pension de \$100 aux personnes âgées de 65 ans. J'estime que le gouvernement doit atteindre ces objectifs. Il doit se montrer confiant de pouvoir les atteindre en versant, dès maintenant, une pension de \$100 par mois aux Canadiens âgés de 65 ans. Rien, selon moi, ne saurait autant que cette mesure, adoptée dès maintenant, prouver notre confiance dans la nation canadienne. Il n'y a pas de doute, à mon avis, que nous devons atteindre ces objectifs, si nous voulons que le Canada réalise toutes ses possibilités. Un gouvernement voulant atteindre ce rythme de croissance ne devrait pas dire aux Canadiens que la nation n'a pas les moyens de leur verser une pension de \$100 par mois. L'augmentation des revenus découlant de cette croissance économique pourrait facilement nous permettre d'honorer cette obligation envers nos travailleurs.

Si cette expansion a lieu, l'impôt sur le revenu selon les taux actuels pourrait plus que doublé en 1970. De toutes les sources de revenus il serait, la plus importante et devrait être suffisant pour financer le projet à l'étude. Cette injection d'argent nouveau devrait stimuler l'économie et nous permettre d'attein-

[M. Saltsman.]

dre nos objectifs en 1970. Lorsqu'il parle de 800 millions de dollars, le ministre du Revenu national emploie un langage qui dépasse notre imagination. Cependant, il ne nous a pas dit si nous réaliserons des épargnes en instituant la pension de vieillesse selon ces taux.

J'avais l'intention d'inscrire au *Feuilleton* un certain nombre de questions, mais étant donné que le débat s'est déroulé si rapidement, je vais les poser au ministre maintenant. Je voudrais savoir quelle somme d'argent sera épargnée, compte tenu des sommes versées présentement aux personnes de plus de 65 ans ou qui ont atteint 70 ans et qui touchent une pension d'après l'allocation aux personnes invalides. J'aimerais savoir si l'on pourrait épargner des frais d'administration grâce à une pension de vieillesse universelle. Le ministre a répondu, je crois, à cette question mais j'aimerais savoir ce qu'on épargnerait relativement à l'assistance à la vieillesse, maintenant que les impôts supplémentaires de la formule 3-3-4 suffiront à réunir 278 millions de dollars en 1970. Par suite de l'augmentation des recettes, nul besoin désormais de modifier l'imposition pour abaisser à 65 ans l'âge ouvrant droit à pension. Quelle somme épargnerait-on en accordant à 65 ans une pension avantageuse? Quelle économie réaliserait la Caisse d'assurance-chômage?

Il y a des gens qui touchent de l'argent de la Caisse d'assurance-chômage, qui y sont inscrits parce qu'ils sont sans emploi mais qui ne sont pas embauchables. Leurs finances proviennent de la Caisse. Le rapport de la Commission Gill a dit qu'il fallait protéger la Caisse. Lorsqu'on parle d'argent, on devrait admettre que le gouvernement ne supporte pas seul tous les frais d'administration de cette Caisse. Il lui accorde une subvention de l'ordre de 60 millions de dollars par an et s'en sert comme d'une agence d'assurance-sociale. Mais il s'agit d'une Caisse d'assurance-chômage et le gouvernement doit accepter les recommandations de la Commission Gill. La Caisse devrait fonctionner comme une assurance et une partie de cet argent devrait servir à l'assistance-vieillesse, comme il se doit.

Le gouvernement participe présentement à d'autres programmes avec les provinces et les municipalités. Il y a un salmigondis de programmes sociaux au Canada.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Le comité a écouté avec grand intérêt le discours de l'honorable député. Cependant, je